

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt sur les revenus de 2024

N°fiscal : 20 45 479 759 414

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : ROUDON PATRICK
Déclarant 2 - Nom de naissance : CASSIAU-SOUSTRA CORINNE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2,00				

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....	20898	25617		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2090	- 2562		41863
Salaires, pensions, rentes nets.....	18808	23055		
				41863
Revenu brut global.....				- 0
CSG déductible.....				41863
Revenu imposable.....				7
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2076
Décote.....				- 531
				1545
Impôt avant réductions d'impôt.....				
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	40	40	26	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 26
Impôt proportionnel.....				+ 1
Impôt total avant crédits d'impôt.....			1520	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
Cotisations syndicales.....	134		134	- 88
Montant du crédit d'impôt calculé.....				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1431
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				1431
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 2050
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 52

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.